

## **À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA**

Circulaire n°1715

Zurich, le 24 avril 2020  
SG

### **Impact du Covid-19 sur les associations membres – soutien financier immédiat**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez malheureusement tous, la situation sanitaire mondiale liée au Covid-19 continue d'avoir un lourd impact sur le football dans le monde entier.

La FIFA a conscience que cette situation a engendré des défis sans précédent au niveau de l'organisation d'activités footballistiques fondamentales, ainsi que de graves difficultés financières à court terme pour nos associations membres.

En conséquence, l'instance dirigeante du football mondial a décidé de mettre en place un programme d'aide financière unique et de grande ampleur qui reflètera cette urgence exceptionnelle. Nous avons à cet égard activement étudié les outils et options qui permettraient de soulager cette détresse financière de la manière la plus efficace et la plus mesurée possible.

Si ce vaste programme est actuellement en cours d'élaboration et de finalisation, une première étape concrète a déjà été réalisée puisqu'un ensemble de mesures uniques liées au programme Forward 2.0 ont été définies. Ces mesures ont été proposées en vue d'apporter un soutien financier immédiat à nos membres pendant que nous continuons de travailler sur les autres aspects du programme d'aide financière. Ces propositions, approuvées par la Commission de Développement de la FIFA le 15 avril 2020 et par la Commission des Finances de la FIFA le 16 avril 2020, sont décrites en détail ci-dessous.

#### **1) Allocation au titre de la couverture des coûts opérationnels 2019 et 2020**

L'allocation au titre de la couverture des coûts opérationnels, telle que définie à l'art. 6 du Règlement Forward 2.0, sera versée dans son intégralité pour les années 2019 et 2020. Le deuxième versement 2020 prévu en juillet à l'alinéa 3b de cette disposition sera cependant avancé. Ces fonds doivent être utilisés pour atténuer l'impact financier du Covid-19 sur le football au sein des associations membres. Les obligations et responsabilités standard relatives à l'utilisation de ces fonds, telles qu'explicitées dans le règlement Forward 2.0, restent pleinement applicables (notamment pour ce qui est d'éviter d'utiliser

de l'argent liquide et de conserver toute la documentation d'appui) et les fonds seront soumis à la procédure standard en termes d'audit et de rapport.

## **2) Extension des délais**

Par ailleurs, tous les délais réglementaires liés au programme Forward seront prolongés, en particulier ceux concernant la soumission du rapport d'audit statutaire (cf. art. 14 du règlement Forward 2.0) et du rapport sur la gestion des fonds Forward 1.0 non utilisés (cf. art. 22, al. 2, du règlement Forward 2.0).

Le processus de mise à disposition des fonds découlant des décisions susmentionnées a déjà commencé, et ceux-ci devraient vous parvenir dans les prochains jours. La division Associations membres de la FIFA demeure à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions à cet égard.

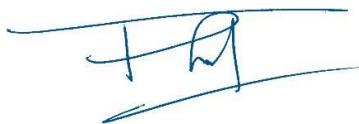
J'aimerais également profiter de cette opportunité pour remercier personnellement toutes les associations membres pour leur coopération dans le cadre du processus d'évaluation continu des répercussions individuelles de cette crise sur chacun d'entre vous. Les efforts louables que l'ensemble de votre personnel déploie joueront un rôle essentiel en vue d'identifier les méthodes les plus efficaces et les plus judicieuses pour atténuer aussi rapidement que possible cet impact grâce au programme d'aide.

L'esprit de solidarité et de coopération dont nous avons tous d'ores et déjà fait preuve face à cette crise sans précédent nous permettra de surmonter ensemble ce défi singulier et d'en sortir plus forts que jamais.

Comme à l'accoutumée, la FIFA reste à votre disposition pour toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir, et bien entendu en contact permanent tout au long de ce processus.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

Copie à : Conseil de la FIFA  
Confédérations